



CBENM-BCSPO

*Confédération Bruxelloise des Entreprises Non Marchandes asbl
Brusselse Confederatie van Social Profit Ondernemingen vzw*

CBENM MÉMORANDUM

**JUIN
2009**

Face à la crise, des emplois stables et de qualité dans le secteur non marchand

CBENM

Tél. : 02/233 54 79

Fax : 02/230 66 94

Rue des Guildes 9-11

1000 Bruxelles

Editeurs responsables :

Y. Smeets, Président

Chr. Dejaer, Administrateur délégué

info@cbenm-bcspo.be

05/2009



Graphisme & impression CF2M asbl

FACE À LA CRISE, DES EMPLOIS STABLES ET DE QUALITÉ DANS LE SECTEUR NON MARCHAND

Fort de plus de 130.000 travailleurs répartis entre quelque 5000 établissements, le non marchand est plus présent que jamais en Région de Bruxelles-Capitale dans laquelle il représente 20% de l'emploi¹. En mars 2005, le Contrat pour l'économie et pour l'emploi² désignait déjà notre secteur comme « porteur d'emplois ». L'Observatoire bruxellois de l'emploi a relevé en novembre 2008³ le fait que le non marchand est un véritable moteur de l'emploi en RBC et qu'il connaît un taux de croissance très supérieur à celui de l'ensemble du salariat bruxellois⁴.

Nos membres sont donc **des acteurs économiques incontournables**. Ils sont actifs dans l'aide à domicile, les entreprises de travail adapté et ateliers sociaux, les institutions d'éducation et d'hébergement, le secteur socioculturel, l'enseignement, la santé, l'aide sociale et les mutuelles. Ces activités sont développées dans le respect de finalités non-lucratives qui caractérisent le non marchand. Nous réaffirmons dans ce mémorandum notre volonté de promouvoir des valeurs telles que la solidarité et l'accessibilité de tous les usagers aux services déployés par nos membres.

Au moment où chaque niveau de pouvoirs établit des plans de relance pour sortir de la crise, le secteur non marchand apparaît comme **un secteur à potentiel élevé en matière de création d'emplois**. Nous le pensons aussi.

Nous souhaitons en outre lier le développement de nos services à la qualité et à l'innovation. Les premiers bénéficiaires de nos efforts doivent en être nos usagers. Enfin, nous sommes soucieux de la qualité de l'emploi des travailleurs du secteur non marchand.

Nous relevons ici les **axes essentiels** qui doivent guider les actions de la prochaine législature :

1. L'EMPLOI
2. LE FINANCEMENT ET LA GESTION ADMINISTRATIVE
3. LA REPRÉSENTATION DU NON MARCHAND ET LA CONCERTATION SOCIALE
4. LA FORMATION
5. L'EUROPE

¹ Voir L'institut des Comptes Nationaux, données de 2006 <http://inr-icn.fgov.be>

² Le Contrat pour l'Economie et pour l'Emploi (C2E) mars 2005, www.irisnet.be

³ Stéphane THYS, Réalités et défis de l'emploi et du chômage en Région de Bruxelles-Capitale, Observatoire bruxellois de l'emploi, novembre 2008.

⁴ Idem, p.6

L'EMPLOI

CHAQUE EURO INVESTI DANS NOTRE SECTEUR DOIT PERMETTRE DE CRÉER DES EMPLOIS ET DE RÉPONDRE À UNE DEMANDE SOCIALE IMPORTANTE EN CES TEMPS DE CRISE ÉCONOMIQUE

- Alors que l'accroissement de la population bruxelloise est estimé par le Bureau du Plan à + 170.000 nouveaux habitants d'ici 2020, un tiers de la population de notre Région a moins de 25 ans. Par ailleurs, il faut également continuer à faire face au vieillissement de la population.

Autant de situations qui génèrent **une croissance des besoins de services** en matière d'accueil de la petite enfance, d'enseignement, d'offres de culture, de sports et de loisirs, de services à domicile,... La crise que nous traversons actuellement a pour conséquence que de plus en plus de personnes se dirigent vers les structures d'aides sociales et psychologiques, de santé et d'hébergement.

Le secteur non marchand public et privé a une longue expérience dans ce domaine. Son expertise n'est plus à prouver.

Nous voulons préserver l'accessibilité de nos services à tous et être en mesure de faire front à la marchandisation croissante. Citons pour exemple le secteur des maisons de repos.

Pour répondre à ces demandes sociales, nos services et institutions recourent notamment aux différents dispositifs d'emploi tels que les Agents contractuels subventionnés (**ACS**), les Programmes de Transition professionnelle (**PTP**) et les Initiatives locales de développement de l'Emploi (**ILDE**). Nous souhaitons dès lors qu'une attention particulière soit donnée à la pérennité de ces dispositifs ainsi qu'à leur développement, en précisant toutefois que la mise à l'emploi de ces personnes doit être entièrement financée et ne doit pas entraîner trop de charges administratives.

L'articulation de ces différents dispositifs au sein de nos structures doit pouvoir se faire **sans surcharge administrative** et en toute **transparence**.

Nous tenons donc au maintien de la programmation de 500 nouveaux postes ACS tel que cela avait été prévu pour l'année en cours. Dans le cadre de cette nouvelle programmation, nous souhaitons **être consultés à l'avance** et avoir connaissance du nombre de postes créés, de leur répartition par secteur et par institution bénéficiaire. A cet égard, nous rappelons qu'en 2007, nous avons réalisé et communiqué au Ministre en charge de l'Emploi, un inventaire des demandes de postes ACS par secteur émanant de nos membres.

Nous demandons aussi que soient lancés **des appels à projets** dans le cadre des Programmes de Transition Professionnelle (**PTP**). En effet, ces programmes d'emploi ont pour public-cible les personnes les moins qualifiées et répondent à des besoins collectifs peu ou pas rencontrés dans le circuit de travail régulier.

Nous souhaitons en outre le **développement de nouvelles initiatives locales** pour l'emploi (ILDE) tout en en garantissant leur financement.

- Renforcer les dispositifs existant en matière de **diversité** et lancer de nouvelles initiatives en faveur de la diversité par exemple en finançant des consultants diversité spécifiques pour les entreprises non marchandes.
- **Reconnaître l'entreprenariat** non marchand comme **créateur d'emplois** et faciliter le développement de nos projets. Soutenir l'ingénierie sociale mise en œuvre par nos employeurs par exemple en spécialisant des fonctionnaires du service Aides aux entreprises de l'Administration de l'Economie et de l'Emploi du MRBC au secteur non marchand afin de publier une version non marchande de la brochure « L'aide pour développer votre business ? » et du site www.primespme.be.
- Promouvoir les Agences Conseils bruxelloises qui conseillent, aident et soutiennent la création des ASBL (par exemple étude de faisabilité, conseils juridiques, plans financiers).

LE FINANCEMENT ET LA GESTION ADMINISTRATIVE

GARANTIR LE FINANCEMENT INTÉGRAL DES ACCORDS SOCIAUX EN COURS ET À VENIR POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL NON MARCHAND

- Couvrir tant **les charges de personnel** que **les frais de fonctionnement** et veiller au parallélisme entre ces deux types de financement dans les **évolutions et les indexations**.

Considérer comme coût salarial éligible pour la justification des subventions les dépenses à caractère social qui font l'objet de CCT sectorielles ou interprofessionnelles (par exemple prépension et assurance extra-légale).

- Réfléchir à des modes de **financement encourageant** les coopérations et rapprochements tout en respectant la liberté associative; actuellement bon nombre de modes de financement sont calculés de manière dégressive selon la taille de l'opérateur favorisant ainsi l'éparpillement des initiatives et la concurrence.
- Pour les ACS, financer l'écart entre les subventions **ACS** et les barèmes de la commission paritaire propre à chaque secteur.
- Assurer **une stabilité législative et administrative** permettant aux associations de développer des plans d'actions pluriannuels.
- **Diminuer les contraintes** sur les processus et sur la gestion du personnel pour garantir l'autonomie d'organisation des associations et simplifier au maximum les démarches administratives d'agrément et de subventionnement. Simplifier les démarches administratives et harmoniser les contraintes entre les différents niveaux de pouvoirs et administrations.
- Nous souhaitons disposer d'un **cadastre de l'emploi** dans le secteur non marchand. En effet, il n'existe pas en Région de Bruxelles-Capitale de cadastre de l'emploi dans le secteur non marchand comme il en existe ailleurs en Belgique.

On peut citer à cet égard la Communauté française qui par le décret relatif à l'instauration d'un cadastre de l'emploi non-marchand en Communauté française a permis au Gouvernement comme aux interlocuteurs sociaux de disposer de données chiffrées en vue d'évaluer les effets de mesures comprises dans les accords du non-marchand conclus pour 2006-2010.

- Garantir au secteur non marchand des **avantages équivalents** à ceux octroyés au secteur marchand.

Citons par exemple les avantages octroyés dans le cadre de l'application de l'ordonnance organique du 13 décembre 2007 relative aux aides pour la promotion de l'expansion économique et dont sont exclues les entreprises relevant de nos secteurs.

LA REPRÉSENTATION DU NON MARCHAND ET LA CONCERTATION SOCIALE

EN TANT QUE CONFÉDÉRATION D'EMPLOYEURS, LA CBENM DEMANDE À ÊTRE ASSOCIÉE DÈS LE DÉBUT, À TOUTE NÉGOCIATION D'ACCORDS CONCERNANT LE SECTEUR NON MARCHAND À BRUXELLES

- **Siéger** en tant que CBENM - au même titre que tout interlocuteur social - dans toutes les instances bruxelloises qui gèrent paritairement les matières telles que l'emploi, l'économie et la formation.

Etre reconnu en tant que **membre effectif** au Conseil d'Administration du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale, siéger dans les Comité de Gestion d'Actiris, de Bruxelles-Formation,...

- **Etre présent** dans les instances de type consultatif portant sur les matières relatives à l'emploi, l'enseignement et la formation. Citons par exemple la Commission Consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE).
- Lors de tout accord sectoriel, obtenir la garantie de la **présence dès le début** des employeurs du secteur du non marchand.
- Créer le groupe de travail « Non Marchand » au sein du Comité bruxellois de Concertation Economique et Sociale prévu dans le Contrat pour l'Economie et pour l'Emploi (C2E).
- Intégrer un volet portant sur le non marchand à tout rapport statistique émanant des administrations de la Région de Bruxelles-Capitale (Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Actiris,...).

LA FORMATION ET L'INNOVATION

FAIRE CORRESPONDRE L'OFFRE DE FORMATION AUX BESOINS DES EMPLOYEURS

- **Encadrer et favoriser** les stages et premières expériences professionnelles en particulier chez les jeunes de 18 à 25 ans en formation professionnelle et en insertions socioprofessionnelle.
- Contribuer à **valoriser l'image des métiers** du non marchand et plus particulièrement ceux pour lesquels nos employeurs ont beaucoup de mal à trouver des candidats (cf. parmi les fonctions dites critiques : par exemple les métiers en lien avec la santé, l'enseignement) en organisant par exemple La Journée Découvertes des Entreprises du 4 octobre 2009 ou d'une année ultérieure sur le thème du Non Marchand.

- Libérer **les moyens nécessaires** au démarrage d'un chantier portant sur la formation aux métiers du non marchand.
- Analyser de nouvelles pistes de formation professionnelle et continuée pour mieux encore rencontrer la demande des services aux collectivités.
- Poursuivre les investissements en faveur de l'apprentissage des langues (chèques langue et formation).

L'EUROPE

TRANSPOSER LA DIRECTIVE « SERVICES » EN VEILLANT À LA NON-DÉRÉGULATION DES ACTIVITÉS DE NOS SECTEURS

- Nous attirons l'attention du prochain exécutif sur les dangers de la dérégulation sociale que pourrait entraîner une transposition non concertée des services. Comme la liste des services concernés doit être établie avant la fin 2009, il est dès lors **urgent de s'atteler au listage des services** concernés par la transposition de la Directive « Services » pour en anticiper les conséquences pour tous les secteurs non marchands (santé, maison de repos, soins à domicile, services sociaux, recherche d'emploi,...).
- La transposition de la Directive « Temps de travail » devra tenir compte des spécificités de nos secteurs notamment en ce qui concerne les différents types de garde.